



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et contributions
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement

1.7.1975

Date de révision

1.1.2002

Date de mise en application

1.7.1975

1. Dénomination de la fonction

Contrôleur fiscal 1-contrôleuse fiscale 1

Code fonction

5.04.015

2. But de la fonction

Contrôler les déclarations fiscales des personnes morales et physiques.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment :

- les mêmes tâches que celles décrites dans la fonction de "contrôleur/contrôleuse 3" mais limitées aux contrôles courants ne présentant pas de difficultés particulières. Il s'agit essentiellement de tâches de vérification et de révision.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	L	C	I	A	H	Cl. max. 18
Points	50	10	49	5	50	Total 164